

PRÉFET DU NORD

Lille, le 13 décembre 2012

Communiqué de presse

FORMATION, SENSIBILISATION, EDUCATION A LA SECURITE ROUTIERE : L'ETAT LANCE UN APPEL A PROJETS

Dans le cadre de la politique de lutte contre l'insécurité routière, la préfecture du Nord lance un appel à projets visant à élaborer le programme d'actions de formation, de sensibilisation, d'éducation ou de communication pour l'année 2013.

L'État a fait de la lutte contre l'insécurité routière un enjeu prioritaire avec pour objectif moins de 2 000 tués en 2020. Il apporte, depuis plusieurs années, son concours logistique et financier à plus d'une centaine de projets de sécurité routière dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Le Nord enregistre une baisse régulière du nombre d'accidents, de tués et de blessés : en dix ans, le nombre des tués a diminué de moitié dans le département passant de 169 en 2002 à 81 en 2011.

Le bilan provisoire de 2012 montre une évolution positive mais des efforts restent à accomplir. Les accidents impliquant les usagers vulnérables, piétons et cyclistes, sont en légère hausse, la conduite en état d'alcoolémie illégale est responsable d'un accident corporel sur quatre et les accidents sont de plus en plus graves. Quant aux deux-roues motorisés, après une augmentation des accidents des motocyclettes lourdes, l'accidentalité a diminué mais cette baisse demeure fragile. Ces résultats démontrent que la lutte contre l'insécurité routière reste un combat quotidien.

Aux côtés de l'État, une forte mobilisation des différents acteurs de la sécurité routière, collectivités locales, entreprises, associations et administrations, est indispensable pour atteindre les objectifs fixés.

Le PDASR apporte des réponses concrètes, s'inscrivant dans les enjeux prioritaires de la lutte contre l'insécurité routière: les jeunes de moins de 25 ans, les deux-roues motorisés, l'alcool et les conduites addictives, la vitesse, les usagers vulnérables, le risque routier professionnel et les distracteurs.

Les projets doivent être soumis avant le 15 janvier 2013. Les enjeux sont déclinés en fiches labellisées dans lesquelles les actions doivent obligatoirement s'inscrire. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de la Maison de la sécurité routière : www.nord-msr.fr.

La Coordination de sécurité routière de la Direction départementale des territoires et de la Mer du Nord (tél : 03 28 03 85 51) est à la disposition des porteurs de projets pour tout complément d'information.

Chaque citoyen, quel que soit son âge, contribue à sa propre sécurité et à celle des autres en adoptant sur la route un comportement responsable. Pour que la dynamique de lutte contre l'insécurité routière continue à être efficace, il convient d'impliquer chacun d'entre eux dans une véritable démarche d'éducation et de prévention.

Service régional de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr